

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article4779>

Au journal officiel du 21 juin 2014

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: samedi 21 juin 2014

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

**Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle /
Homologation d'un circuit de vitesse (Nièvre) /
Réforme des procédures de révision et de
réexamen d'une condamnation pénale définitive /
Rectificatif à la loi ALUR / Règles d'exonération
de cotisations sociales applicables aux employeurs
implantés en outre-mer / Avis du Conseil d'Etat
relatifs au contentieux de l'urbanisme**

[1]

Catastrophe naturelle

– Arrêté du 17 juin 2014 [portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle](#) NOR : INTE1411746A

Circulation routière

– Arrêté du 18 juin 2014 [portant homologation du circuit de vitesse de Nevers - Magny-Cours \(Nièvre\)](#) NOR : INTS1413675A

Justice

– Loi n° 2014-640 du 20 juin 2014 [relative à la réforme des procédures de révision et de réexamen d'une condamnation pénale définitive](#) NOR : JUSX1405215L

Logement

– Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 [pour l'accès au logement et un urbanisme rénové \(rectificatif\)](#) NOR : ETLX1313501Z

Outre-mer

– Décret n° 2014-645 du 19 juin 2014 [relatif aux règles d'exonération de cotisations sociales applicable aux employeurs implantés en outre-mer](#) NOR : FCPS1332158D

Urbanisme

– [Avis du Conseil d'Etat n° 376760 du 18 juin 2014](#) NOR : CETX1414595V

– [Avis n° 376113 du 18 juin 2014](#) NOR : CETX1414589V

[L'intégralité du JORF n°0142 du 21 juin 2014](#)



[1] Photo : © Kret